49e ANNÉE. — N° 17.339

DIRECTION & ADMINISTRATION : 8, rue de Cheverus, BORDEAUX

AGENCE A PARIS : 8, boulevard des Capucines.

LA PUBLICITÉ EST REÇUE aux Bureaux du Journal, à l'Agence Havas à Paris et à Bordeaux

ABONNEMENTS	3 mois	6 mois	1 an
Gironde et Départ.	8 50	16f	30f
France et Colonies	9 »	17f	32f
Etranger	10 »	20f	40f

La Petite Gironde

10 c. le numéro

LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX DE PROVINCE

Le numéro 10 c.

MARDI 23 DECEMBRE 1919

SAINTE ANASTASIE

SOLEIL : lever 7h59 ; coucher 4h23
LUNE : P. Q. le 30 ; P. L. le 6

Nous manquons d'or

Cherchons-en dans nos colonies

Les gisements aurifères abondent dans nos colonies. Cependant nous manquons d'or. Au cours de l'effroyable tourmente que nous venons de traverser, nos colonies, avec leurs richesses naturelles, auraient pu nous rendre d'inappréciables services. Nous avons eu l'occasion de visiter, il y a dix ans, l'Exposition coloniale de Marseille, et, comme tous les visiteurs, nous avons été frappé des immenses ressources qu'offre notre admirable empire d'outre-mer à l'industrie et au commerce de la métropole. En présence de ce merveilleux spectacle, de cette démonstrative et rigoureuse leçon de choses, l'esprit restait interdit. Comment le génie français ne savait-il pas mieux tirer parti de cette abondance de produits ?

Hélas ! nous n'avons jamais su l'utiliser avant la guerre et encore moins pendant les hostilités. Faisons-nous mieux depuis que le canon ne gronde plus ? Ce serait une erreur de le croire. A l'Exposition de la grande cité phocéenne, il nous revient de nous être longuement arrêté devant un bloc énorme qui figurait l'or exporté par la Guyane depuis une trentaine d'années. Il y avait bien des graphiques à côté du bloc et des cartes des placers, mais graphiques et cartes étaient médiocrement consultés par les visiteurs. Le bloc leur paraissait plus éloquent, il frappait plus sûrement les yeux et l'esprit. Que de millions de francs ne représentait-il pas !

On table généralement sur une moyenne de 6 millions de francs que produit l'exploitation des filons annuellement. Quand on songe que l'Eldorado guyanais est exploité par quelques centaines de chercheurs isolés et sans ressources, il est permis de se demander ce que n'en tireraient pas des capitalistes qui entreprendraient son exploitation méthodique à l'aide de procédés perfectionnés. Sans doute les tentatives dans cet ordre d'idées n'ont précisément pas manqué. Mais elles n'ont pas été suffisamment encouragées par l'administration française, et elles n'ont pas donné les résultats qu'on était en droit d'en attendre. Et cependant, au dire d'experts, la Guyane est le pays aurifère le plus riche qui soit au monde, plus riche que le Transvaal, plus riche aussi que l'Australie, plus riche même que le Klondike. Serait-ce donc que les Anglais sont plus habiles que nous pour exploiter les richesses naturelles de leurs colonies ?

Mais ce n'est pas seulement la Guyane qui pourrait nous fournir l'or dont la France en ce moment a si grand besoin. Le métal précieux est abondant également à la Côte d'Ivoire. Il ne l'est pas moins que dans la colonie voisine anglaise de la Côte d'Or, où l'extraction de ce métal est faite par un grand nombre de Compagnies dont les actions ont depuis longtemps largement dépassé leur prix d'émission. Des ingénieurs expérimentés ont signalé l'existence de zones aurifères dans les régions du Haut-Cavally, du Haut-Comoe et dans le Baoulé. Le général Marchand, visitant ces régions-là alors qu'il n'était que commandant, dit textuellement que ce pays « sue l'or ». Tout ce que nous disons de la Côte d'Ivoire, on peut au même titre l'appliquer à la Guinée.

Les gisements aurifères de la Guinée ont été l'objet d'études méthodiquement poursuivies par diverses missions qui en ont constaté la richesse. A Madagascar, c'est sur les gisements alluvionnaires que s'était d'abord portée l'attention des prospecteurs; plus tard, leurs recherches leur permirent de reconnaître la présence de l'or dans certaines roches des hauts plateaux. Mais à Madagascar, comme dans toute l'Afrique occidentale et dans la Guyane, l'exploitation des gisements se trouve plus généralement entre les mains des petits producteurs, et surtout des indigènes qui usent de procédés plutôt primitifs. Nous sommes donc bien loin de retirer ainsi de nos colonies tout le profit qu'elles sont susceptibles de nous assurer. Il y a lieu de s'étonner que, dans les circonstances tragiques qui pèsent si lourdement sur les finances de la nation, le ministère des colonies ne prenne pas les résolutions qui s'imposent si impérieusement à son patriotisme. L'heure est à l'action. Il faut agir.

Les savants nous promettent à brève échéance la solution du problème de la transmutation de la matière. Ils reprennent la recherche de la pierre philosophale qui a tant exercé l'activité des alchimistes du moyen âge. Ils prétendent pouvoir bientôt fabriquer de l'or dans leurs laboratoires. Si vraiment ils y parviennent, l'or ne vaudra plus alors que ce qu'il coûtera à produire. Il ne sera plus qu'une majesté déchue. N'attendons pas ce moment-là pour nous tirer d'embarras. Le temps presse. Demandons à la nature prévoyante l'or natif qu'elle a mis tant de siècles à produire. Nos colonies en recèlent beaucoup. Explorons, fouillons le sol de nos colonies. Elles nous récompenseront amplement de nos labeurs.

Alban DERROJA.

Le style commercial

L'art épistolaire s'en va, ruiné par le télégraphe, la carte postale, l'emploi des dactylos, et le souci de faire avec le temps de l'argent. Mais cette dernière considération devrait conserver au moins au style commercial ces petits cadeaux de formules qui entretiennent l'amitié et les relations d'affaires. Admettons qu'on n'ait plus le loisir ou le goût de dévider de jolies choses à ceux qu'on aime... Il faut cependant trouver le temps de se montrer poli avec ceux qui nous font vivre !

Or, tel n'est pas le cas de certains de nos commerçants, s'il faut en croire notre Office national du commerce extérieur. Des négociants français, sollicités par une maison italienne de prendre une commande ou tout au moins d'envoyer des échantillons, auraient répondu sans aménité que l'affaire proposée ne présentait pas d'intérêt pour eux et qu'un échange de vues leur ferait perdre un temps précieux. La maison italienne a trouvé la formule un peu sèche, et elle l'a fait dire à Paris à qui-de-droit...

L'Office national du commerce extérieur, gardien de la fo-orme et des traditions utiles, fait remarquer que, même quand on refuse quelque chose, il y a la manière, et que ces façons risqueraient de desservir nos commerçants au profit de leurs rivaux, beaucoup plus souples et plus aimables avec la clientèle.

La politesse française était naguère légendaire. Il serait tout à fait fâcheux que la légende de notre impolitesse se répandît à l'étranger. Ce n'est pas la première fois que l'on constate l'oubli de la courtoisie et de l'affabilité au pays de M. de Coislin, l'homme le plus poli de France. Il suffit de regarder et d'écouter autour de soi pour se convaincre que ce dédain des bonnes manières ne fait que croître et s'enlaidir. Renan déplorait, il y a quelque trente ans, son impuissance à prendre un omnibus. Les énergumènes le bousculaient sans lui laisser aucun espoir d'entrer dans la Voiture Promise. Que dirait-il aujourd'hui des conflits de la rue et même de l'intérieur !

Les arrivés des dernières couches, nouveaux riches et autres, traitent couramment la politesse de « simagrées ». Or, l'étranger ose se plaindre de ne plus la trouver en affaires. La politesse, facteur du succès commercial, voilà qui va étonner bien des gens. Peut-être les commerçants de détail pourraient-ils en prendre aussi pour leur grade. Nombre d'étrangers — et même de Français — ont souvent manifesté devant nous leur étonnement de la façon dont on est reçu dans certains magasins. Personne ne se dérange à votre entrée. Les employés et employées continuent leurs propos alternés, et il faut les interpeller pour qu'ils daignent s'occuper de vous...

Ce sont là des mœurs aussi fâcheuses à l'intérieur qu'à l'extérieur. La politesse commerciale ne doit pas être seulement un article d'exportation. Nous avions jadis une réputation fortement établie de « galants hommes », c'est-à-dire d'hommes polis pour tout le monde. Il semble bien que le galant homme, même à l'égard des dames, soit un personnage disparu de notre répertoire. Et le monsieur qui sait parler à une femme avec aisance, mais sans jactance, se fait rare.

Il ne faut pas s'étonner que le rappel aux traditions d'antan nous soit venu de l'Italie, où la politesse est un art consacré par les formules les plus variées et les plus subtiles. Il y avait déjà entre nous le petit dialogue du gentilhomme napolitain et du seigneur français. Le Napolitain fait voir au Français une montre que celui-ci trouve admirable. L'Italien le prie d'accepter le bijou. Le Français accepte.

— Monsieur, fait doucement le gentilhomme napolitain, ce que je vous offre poliment, vous devez le refuser de même !

P. B.

LE TOURISME

Plus de chambre

« Plus de chambre... Nous regrettons... Demain peut-être... » Doucement, avec d'abondantes formules de politesse qui sont comme autant de menus coups de balai, la caissière rousse ou le portier glabre vous repousse vers le seuil, loin du vestibule lumineux et chaud, dans la nuit froide.

Plus de chambre... et le cocher refuse de vous conduire à un sixième hôtel : il va remiser. Il faut faire descendre Madame qui est enrhumée et empiler sur le trottoir les cartons à chapeaux, les sacs à main et autres nécessaires qui ne servent à rien qu'à compliquer l'existence en voyage.

Plus de chambre, et il pleut. Plus de chambre, et onze heures sonnent au carillon fêlé de la cathédrale. Plus de chambre, et dans la ville où les dernières lumières s'éteignent vous n'avez ni un vieil ami de collège, ni un cousin au vingtième degré à qui vous puissiez affirmer votre joie à venir le surprendre malgré l'heure tardive.

Le garçon de café qui baisse les rideaux de fer et à qui, avec cette loquacité que donne la détresse, vous exposez votre misère, vous répond sur le ton du citoyen qui n'attend plus de pourboire que tout ça, ça n'arrive qu'aux gens qui ont trop de galette pour rester tranquilles chez eux.

Que faire ?

Pour ce soir, si vous étiez seul, je vous indiquerais la suprême ressource, mais on n'y reçoit pas les messieurs accompagnés. Reconduisez Madame, qui frisonne, jusqu'à la gare si les salles d'attente sont encore ouvertes. Sinon, profitant du passage d'un agent, lancez le sac à main dans le carreau d'un reverbère tandis que votre compagne s'essalera à enguirlander l'autorité de fleurs oratoires.

Pour l'avenir, ne vous arrêtez plus qu'en des villes ayant à la gare la nouveauté touristique de la saison 1919 : le bureau de location de chambres d'hôtel.

?...

Une fois de plus le besoin a créé l'organe. Le voyageur sortant de la gare de Lyon-Perrache trouve devant lui un bureau. Dans le bureau, un employé. Près de l'employé, un paquet de fiches et un appareil téléphonique.

« — Monsieur désire une chambre? Il n'y a plus rien au *Continental*, à l'*Europe*, aux *Ambassadeurs*, au etc..., mais il nous reste au *Majestic* le 6 à 12 fr. au premier étage, le 7 et le 10 au second à 8 fr.; au *Moderne*, une seule chambre, au troisième, le 12, à 6 fr., etc... Monsieur désire le 7 au *Majestic ?* Très bien, Monsieur. Voici le ticket : c'est 0 fr. 50 pour les chambres au-dessous de 10 fr.; 1 fr. au-dessus... Ce n'est pas cher ? Monsieur est trop bon. »

« — Allo ! Allo ! C'est vous le *Majestic ?*... Bien. Je viens de louer le 7 : un voyageur seul arrivé par l'express de 20 h. 19; il va partir à pied et sera chez vous dans dix minutes. Il demande qu'on mette une bouillotte dans son lit... Vous dites? Allo !... Le 20 à 6 fr., le 17 à deux lits 13 fr., libres demain à partir de 8 heures... Bien, je note. »

Le bureau fait ses affaires. Les voyageurs sont contents.

En fermant les yeux, je vois là-bas — à la sortie de Saint-Jean ou Matabiau — une maisonnette...

L. LE BONDIDIER,
Secrétaire de la Confédération pyrénéenne.

Le "vrai" Shakespeare

Londres, 22 décembre. — Il fallait s'y attendre. On avait attribué les œuvres de Shakespeare à Bacon. Puis un écrivain belge a mis en avant le nom du comte de Rutland, gentilhomme de la cour d'Elisabeth. Cette nouvelle thèse n'ayant pas eu de succès, un autre nom de la cour d'Elisabeth, celui du comte de Derby, a été suggéré. Nouvel échec. Mais ces diverses tentatives n'ont pas découragé les chercheurs. On annonce de Londres une quatrième thèse. Celle-ci attribue l'œuvre shakespearienne à un des lyriques les plus connus du temps d'Elisabeth. Son nom n'est pas encore dévoilé, mais la révélation est imminente. Elle aura lieu, paraît-il, d'ici quinze jours, dans un livre intitulé : « Shakespeare identifié. »

AU CONSEIL SUPRÊME

Les alliés mettent l'Allemagne au pied du mur

Paris, 22 décembre. — Le Conseil suprême, réuni ce matin sous la présidence de M. Clemenceau, a arrêté les principes suivant lesquels les gouvernements alliés répondront à la dernière Note allemande.

De source officieuse, on déclare vraisemblable que **le Conseil suprême a décidé de maintenir la nécessité pour l'Allemagne de signer le protocole du 1er novembre relatif à l'inexécution des clauses de l'armistice et aux 400,000 tonnes de matériel de port à livrer en compensation de la destruction de la flotte de Scapa-Flow.**

Toutefois, les alliés s'engageront, au cas où il serait démontré que leurs évaluations du matériel de port allemand auraient été exagérées, à en tenir compte et à réduire leur demande dans la même proportion.

LES DROITS DE DOUANE ALLEMANDS

Le Conseil suprême a adopté également le projet de réponse à faire au gouvernement allemand au sujet de sa demande en autorisation de révision des droits de douane. Cette faculté lui sera accordée dans la mesure où la commission des réparations le jugera juste, en tenant compte de la dépréciation de la monnaie allemande. En même temps, une enquête sera effectuée au sujet des prohibitions d'importation, qui ont été édictées par l'Allemagne et qui visent particulièrement le commerce français.

L'EXECUTION DU TRAITE DE PAIX

Aucune réunion n'est prévue pour le moment entre M. von Simson, directeur au ministère des affaires étrangères allemand, et les représentants alliés, en vue de préparer l'exécution du traité de paix.

La restitution des objets volés à la France

Mayence, 22 décembre. — Les conditions d'armistice demandent, par l'article 238 du traité de Versailles, la restitution de tous les objets emportés des régions occupées en Allemagne. Pour se conformer à ces conditions, les Allemands ont créé à Francfort un bureau de restitution dans le but de faciliter le retour de tous ces objets à la France. Le 6 septembre dernier a paru un avis allemand signé par M. Simson, invitant les détenteurs d'objets meublants, d'objets d'art et de valeur provenant des régions occupées à les faire parvenir à ce bureau avant le 15 décembre dans l'intérêt pour l'Allemagne de hâter la fin de cette restitution pour la mise en vigueur du traité et prévenir tout désagrément dans l'avenir. Le point important de cet avis est que ces restitutions peuvent se faire sous le couvert de l'anonymat, sans déclaration de personne. Jusqu'à présent, ces restitutions se font normalement; on remarque une grande quantité d'objets d'art, parmi lesquels un tableau de Boucher et un tableau de Théodore Rousseau.

Il n'y a plus de prisonniers français retenus en Allemagne contre leur gré

Paris, 22 décembre. — On a beaucoup parlé ces temps-ci des prisonniers français retenus en Allemagne au mépris des traités. On a réclamé des mesures, on s'est indigné, mais cette indignation, trop juste en son principe, ne l'était pas quant à son objet. En effet, toutes les enquêtes officielles ont établi que, s'il reste à l'heure actuelle des prisonniers français en Allemagne, ils y sont de leur plein gré. Et ce sont des déserteurs. L'origine des légendes qui ont couru à ce sujet, on peut la trouver dans le récit suivant du soldat Louis Boucher, du 141e d'infanterie :

« Fait prisonnier, le 6 juin 1918, au combat de Villers-Bretonneux, je fus envoyé à Wiesbaden. Une tentative d'évasion, au cours de laquelle je blessai une sentinelle boche, me valut dix ans de détention. On m'enferma dans la prison de Dantzig. Je vivais là sans aucune relation avec le monde extérieur, lorsqu'une commission d'officiers français me découvrit le 20 octobre, ainsi que sept de mes camarades, et nous fit ouvrir les portes de ce cachot, dans lequel nous gémissions sans espoir. »

Ce récit n'est qu'un assemblage de mensonges. La mission militaire française de Berlin n'a découvert aucun prisonnier dans les geôles allemandes. Quant au soldat Boucher, il n'a jamais été prisonnier des Allemands. En revanche, il l'a été des autorités françaises, car il a déserté trois fois : les 25 mai 1918, 16 février et 9 mars 1919. Actuellement, il court encore.

La Hollande livrera-t-elle le kaiser ?

Amsterdam, 22 décembre. — Il n'est pas confirmé que le gouvernement hollandais ait fait savoir aux gouvernements alliés qu'il ne consentirait pas à livrer le kaiser à ses juges. Le gouvernement de la reine n'a pas eu encore à délibérer sur ce sujet, aucune demande officielle d'extradition de l'ex-empereur d'Allemagne n'ayant encore été formulée.

Il convient de remarquer que dans le public hollandais l'hostilité contre les actes des Allemands s'est beaucoup fortifiée depuis la fin de la guerre, c'est-à-dire depuis que la barbarie dont l'Allemagne a fait preuve au cours de la guerre est mieux connue.

Les ministres conférent à l'Elysée

Paris, 21 décembre. — M. Clemenceau, président du conseil, s'est rendu cette après-midi à l'Elysée avec MM. Klotz, ministre des finances; Loucheur, ministre de la reconstitution industrielle; Tardieu, ministre des régions libérées; Dubois, ministre du commerce; Jourdain, ministre du travail; Sergent, sous-secrétaire d'Etat aux finances, et Cellier, directeur du mouvement des fonds au ministère des finances.

La conférence qui a eu lieu sous la présidence de M. Poincaré a porté sur les questions financières et économiques. Elle s'est poursuivie de 4 h. 30 à 6 h. 30.

Le pillage dans les chemins de fer

LES COMPAGNIES PRENNENT DES MESURES RIGOUREUSES

Paris, 22 décembre. — Parmi tant d'augmentations subies depuis la déclaration de guerre il en est une dont la majoration atteint un taux formidable : celle des vols de marchandises et colis commis au préjudice des Compagnies de chemins de fer. De jour en jour augmente le nombre de ces vols, dont la valeur va toujours croissant, ainsi que nous l'a démontré une visite au siège social de chaque Compagnie. Depuis 1913, toutes ont vu avec inquiétude le chiffre des remboursements annuels pour marchandises volées s'élever dans la proportion de 1 à 5. Le réseau de l'Etat, au cours de l'année écoulée, remboursa pour plus de 30 millions de marchandises volées. Le P.-L.-M., une quinzaine de millions. Au Midi, les pertes totales ont sextuplé; au Nord, les chiffres sont aussi très élevés, etc. Une telle situation rend des mesures nécessaires. Sur l'Etat, des inspecteurs de police vont être appelés sous peu et en nombre à renforcer les brigades mobiles, qui exerceront forcément leur service sur tout le réseau.

Dans d'autres Compagnies, au P. L. M. notamment, une cinquantaine d'agents éprouvés et assermentés voyageront constamment, flairant tous les coups et excipant en temps voulu de leur autorité. Lorsque ces agents seront « brûlés », c'est-à-dire trop connus sur le réseau, on les remplacera, et cinquante nouveaux continueront le même office.

En ce qui concerne les agents des Compagnies qui failliraient à leurs devoirs de probité, il n'y aura, nous affirme-t-on, sur tous les réseaux qu'une seule sanction minimum : la révocation. Et cela pour un simple piquage de fûts, un chapardage, une négligence. Les autres délits seront déférés aux tribunaux. La Compagnie du Nord vient notamment d'ajouter à l'aide puissante que lui promet la Sûreté générale, une brigade d'inspecteurs assermentés, tous cheminots et connaissant « dans les coins » les roublardises des voleurs.

Dans chaque service, messageries, camionnage, petite vitesse, etc., un spécialiste surveillera, incognito bien entendu, tout le trafic dépendant de son département. De plus, elle a créé un chenil où une centaine de gardiens vont dresser personnellement un chien briard. Ces chiens, doux et silencieux, n'attaquent que sur l'ordre du maître, mais valent un revolver constamment braqué, et leur vigueur est bien faite pour imposer aux voleurs. Plusieurs compagnies ont également l'intention de remonter au complet leurs chenils policiers, qui, dans les centres de triage principalement, rendirent avant la guerre de si grands services. La question d'éclairage intensif est aussi à l'étude, car la clarté est l'ennemie jurée du vol. Malheureusement, les restrictions lumineuses sont là !

Les expéditions dans les régions libérées

Paris, 21 décembre. — Le ministre des régions libérées communique la note suivante, sur laquelle il attire de la façon la plus pressante l'attention des expéditeurs et des destinataires :

« Le ministre des régions libérées tient du décret du 15 octobre 1919 un droit de priorité sur voies ferrées pour les marchandises destinées aux départements sinistrés et comprises dans les programmes préparés par les préfets. Pour que le ministère puisse surveiller l'exécution de ces programmes, il est indispensable, dans l'intérêt même du public, que les expéditeurs qui reçoivent avis de la mise à leur disposition de wagons pour une semaine déterminée et à qui satisfaction ne serait pas donnée dans les délais prévus, en avisent immédiatement le ministère des régions libérées, direction des transports généraux, 26, rue de Bassano, Paris.

» Les expéditeurs devront rappeler dans leur lettre le numéro d'ordre de l'avis qui leur a été adressé, résumer les motifs de refus qui auraient pu leur être opposés par la gare d'expédition, et joindre, si possible, à leur lettre tous documents utiles.

» Si les expéditeurs se conforment strictement aux prescriptions qui leur sont données par la lettre d'avis, ils ont le droit d'obtenir des réseaux une priorité absolue sur tous autres transports. Les recommandations ci-dessus ont pour objet de permettre au ministère des régions libérées d'assurer l'exécution exacte des ordres de transport transmis en son nom aux réseaux par le ministre des travaux publics. »

Le pillage des stocks américains

L'enquête de M. Le Trocquer à Saint-Nazaire

Saint-Nazaire, 22 décembre. — M. Le Trocquer, sous-secrétaire d'Etat à la liquidation des stocks, est arrivé inopinément samedi à Saint-Nazaire, accompagné du colonel Clemenceau, qui, au ministère de la guerre, exerce les fonctions d'inspecteur des camps, et de l'intendant Royer-Collard.

M. Le Trocquer s'est rendu aussitôt au camp de Montoire, qu'il a longuement visité. Successivement, il examina en détail tous les hangars, et constata, parfois avec un regret non dissimulé, une discipline par trop relâchée. Pourtant, devant un bâtiment, il se heurta à une consigne inflexible. Voulant entrer dans un hangar où un jeune Breton montait la garde, et ne respectant pas les premières injonctions, il se vit résolument menacé. C'est en dialecte breton que le ministre, souriant et amusé, se rendit à cette énergique sommation. Cette sentinelle modèle vient d'être citée à l'ordre du jour de la place.

Le ministre a pu se rendre compte, au cours de sa visite, de l'état effrayant dans lequel se trouve le camp. Bien qu'il soit décidé à sévir avec la dernière rigueur et à frapper les coupables, quels qu'ils soient, des explications qui lui ont été données il résulte que la liquidation n'est pas toujours facile, étant donné l'état dans lequel les Américains ont laissé le camp et les difficultés de recrutement du personnel.

Sa visite accomplie, M. Le Trocquer vint se mêler au public, surveillant attentivement les transactions, écoutant les doléances et les confidences. Plusieurs personnes, entre autres, attendaient depuis vingt-quatre heures pour verser le montant des acquisitions qu'elles avaient effectuées, non sans maugréer amèrement. Le sous-secrétaire d'Etat ne fut pas sans doute le dernier à partager leur légitime impatience, si l'on en juge par la diligence extrême des agents, qui mit fin à cette longue attente. Sa visite au chef de service avait, en effet, révélé sa présence.

LES SANCTIONS

M. Le Trocquer a déjà pris des sanctions contre les fonctionnaires coupables ou négligents. Le chef de service de la direction générale, un sous-intendant militaire, est remplacé pour des raisons d'ordre purement administratif. C'est un autre sous-intendant qui assumera désormais la direction des services des camps de Montoire et de Saint-Nazaire.

M. Le Trocquer est reparti le soir même pour Paris. Ajoutons que dans l'après-midi les gendarmes ont conduit à la prison de Saint-Nazaire le lieutenant Labitte, qui avait été arrêté dernièrement et qui était chargé de la vente au camp de Montoire. Malgré ces arrestations, l'audace des voleurs continue. Le camp de Montoire est encore livré chaque jour au pillage. C'est ainsi que dans une écurie située non loin du camp, quatre soldats polonais, chargés de la conduite du fourgon de leur détachement, avaient installé une véritable succursale de la liquidation des stocks, et toute la journée des individus étrangers au pays et d'allures suspectes venaient s'y approvisionner. Une perquisition opérée dans cette écurie a amené la découverte d'une grande quantité de café, de bougies, chocolat, lanternes, gants, mouchoirs, brosses à dents, etc.

LES OPERATIONS DE PERRON A SAINT-NAZAIRE

Saint-Nazaire, 22 décembre. — Perron, le fonctionnaire arrêté à Paris, pas plus que les autres personnes incarcérées en même temps que lui, n'est connu ici en dehors de certaines administrations. C'est lui-même qui vint à Saint-Nazaire assurer l'enlèvement et l'expédition des marchandises achetées. A la gare, parlant haut avec autorité, tandis que les administrations des régions libérées obtenaient avec la plus grande peine les wagons dont elles avaient besoin, lui était rapidement servi. En deux jours il obtenait 14 wagons, tandis que le département du Nord, en trente jours, ne pouvait en avoir que 50.

L'information judiciaire ouverte contre Perron nous donnera peut-être la clé de cette faveur inattendue. On ne doute point qu'il ait trouvé des complicités. Des ordres ont été donnés pour que soient ouvertes dans le plus bref délai de nouvelles instructions judiciaires.

Un raid du vainqueur américain de la traversée de l'Atlantique interrompu

New-York, 22 décembre. — Le lieutenant Read, qui, en mai dernier, avait traversé l'Atlantique en avion de New-York à Lisbonne, avait quitté samedi Galveston, sur le golfe du Mexique, pour se rendre à 700 kilomètres de là, à Mobile. Comme il avait tardé à donner de ses nouvelles, on était inquiet sur son sort, mais il a bientôt fait savoir par message radio-télégraphique que le brouillard intense l'avait forcé à atterrir dans la nuit de samedi à dimanche, après vingt-quatre heures de vol. L'équipage est sauf, et l'appareil n'a subi aucun dommage sérieux. En conséquence, le lieutenant Read annonce qu'il se prépare à repartir immédiatement pour Mobile.

A LA CHAMBRE ITALIENNE

M. Nitti prononce un discours dans lequel il rend hommage à l'attitude des alliés

Par 242 voix contre 216 un vote de confiance approuve ses déclarations

Rome, 21 décembre. — A la fin de la discussion sur les douzièmes provisoires, M. Nitti a pris la parole. La politique intérieure de l'Italie doit être, suivant lui, une politique de paix.

Parlant de la politique étrangère, il dit :

« L'Italie veut être dans le monde une grande force de paix et de démocratie. Elle ne veut pas de nouvelles guerres. Et le président du conseil préconise la ratification des traités de paix avec l'Autriche et avec l'Allemagne. Sur la question de Fiume, M. Nitti s'exprime ainsi :

« Les alliés n'ont jamais créé le moindre embarras à l'Italie dans la question de Fiume.

» Tout en reconnaissant que Fiume est très italienne, nous ne devons pas considérer cette question d'une façon hostile envers les alliés. Le plébiscite de cette ville héroïque a été l'expression des aspirations de Fiume, aspirations chères à notre cœur. (Approbations.)

» Le gouvernement fera son possible pour que les droits de Fiume soient respectés. (Vives approbations.)

» L'Italie ne doit pas manquer de respect envers les alliés. Elle apportera une note humaine dans ses relations avec ses ennemis vaincus et une note de cordialité dans ses relations avec ses alliés. »

Au sujet des événements de Fiume, M. Nitti dit : :

« Les alliés, par un égard courtois pour l'Italie, nous ont laissé le temps d'envisager la situation. Le gouvernement a agi de façon à éviter à tout prix les conflits intérieurs. Il a déclaré qu'il considérait comme un minimum les propositions présentées par lui aux alliés au sujet de Fiume. En même temps, il invitait les forces régulières et irrégulières qui se trouvaient dans la ville à se retirer. Le Conseil national de Fiume a décidé, ces jours-ci, à la presque unanimité, d'accepter les propositions du gouvernement italien sur cette question.

» On a interrogé le peuple par un plébiscite qui a eu lieu jeudi passé et dont nous n'avons pas encore le résultat précis. Cependant, il semble que plus de la moitié des inscrits aient voté, dont les quatre cinquièmes en faveur de la thèse du Conseil national. (Vifs applaudissements.) Mais les minorités n'ont pas encore accepté la réalisation de la volonté manifestée par le plébiscite. »

M. Nitti relève cependant avec satisfaction que les citoyens de Fiume sont convaincus que le gouvernement n'est pas indifférent au cri de douleur qui vient de Fiume. (Très vifs applaudissements.)

« Cela permet d'agir avec sérénité et décision. (Très vifs applaudissements.) La question de Fiume n'est pas compromise du côté de la France et de l'Angleterre. Nous avons un consentement amical, sinon une complète adhésion, et le courant dominant, en ce qui concerne Fiume, est favorable à l'attitude du gouvernement italien. »

Au sujet de la question de la Dalmatie, M. Nitti blâme l'amiral Millo d'avoir fait des déclarations politiques.

« Le programme du gouvernement est basé sur l'intention de sortir au plus tôt des difficultés actuelles. Il faut, en conséquence, éviter que se manifeste dans la Chambre et dans le pays une division trop profonde. »

L'orateur se propose d'amener les socialistes, même malgré eux, à collaborer à sauver le pays. (Interruptions à l'extrême gauche.)

« Personne ne veut d'aventures nouvelles ni de guerre. »

La Chambre, finalement, a adopté par 242 voix contre 216 l'ordre du jour exprimant la confiance dans le gouvernement.

La Chambre s'ajourne à fin janvier

Rome, 22 décembre. — Le président du conseil ayant déclaré qu'il devait être absent entre la première et la seconde quinzaine de janvier, la Chambre a décidé de s'ajourner au 28 janvier.

Une conférence interalliée pour résoudre le problème de l'Adriatique

Rome, 22 décembre. — Dans les milieux politiques, on annonce que la Conférence interalliée, qui devra résoudre la question de l'Adriatique et en particulier régler le sort de Fiume, se réunira à Paris le 7 janvier. M. Nitti, qui assistera aux réunions, quittera Rome pour Paris le 5 janvier.

D'Annunzio ne serait plus le maître incontesté de Fiume

Rome, 22 décembre. — Une dépêche largement censurée relate les derniers événements de Fiume :

« La ville est partagée en deux camps; le parti des légionnaires déclare vouloir rester à Fiume, obéissant au serment qu'ils ont prêté. Par contre, le Conseil national et la majorité de la population sont disposés à accepter les propositions du gouvernement croyant être à la veille de l'annexion et considérant les garanties comme suffisantes. Les légionnaires sont partant déliés de leur serment, ayant tenu leurs promesses et sauvé la ville.

» Un plébiscite organisé par le commandement a eu lieu. Le dépouillement des bulletins n'a pas encore été fait parce que d'Annunzio ne le veut pas. Cependant la commission des citoyens a demandé ce dépouillement. On sait que la grande majorité des voix est favorable à l'acceptation. D'Annunzio a cependant déclaré publiquement que le plébiscite n'est pas valable et doit être annulé. »

L'attentat contre lord French

Londres, 22 décembre. — La police recherche activement les auteurs de l'attentat commis contre lord French, mais jusqu'à présent aucune arrestation n'a pu être opérée. Une proclamation de l'archevêque de Dublin, flétrissant la tentative criminelle dont a été l'objet le vice-roi d'Irlande, a été lue aujourd'hui dans toutes les églises de l'île. L'archevêque déclare qu'il est impossible à un homme raisonnable de s'imaginer un instant que de pareils actes peuvent servir la cause de l'Irlande. « Au contraire, dit-il, ils ne peuvent qu'anéantir les efforts sérieux d'hommes qui cherchent à donner aux Irlandais la justice et la liberté. »

Tous les journaux sans exception condamnent l'attentat commis contre lord French, mais plusieurs d'entre eux font observer que le gouvernement est en grande partie responsable de l'état d'esprit qui règne actuellement en Irlande.

Les sinn-feiners continuent

ILS ATTAQUENT UN JOURNAL

Dublin, 22 décembre. — Une cinquantaine de sinn-feiners ont pénétré dans la soirée dans les bureaux du journal nationaliste irlandais l' « Irish indépendant », et ont brisé les rotatives. La cause de l'attaque serait des commentaires défavorables au mouvement sinn-feiniste.

EN ESPAGNE

La situation s'aggrave en Catalogne

Barcelone, 22 décembre. — Le lock-out augmente toujours à Barcelone et dans la région catalane. La situation est de plus en plus grave, mais l'ordre est complet.

La grève des tramways de Madrid

Madrid, 21 décembre. — Les négociations qui se sont poursuivies entre la Compagnie des tramways et les grévistes sous les auspices du gouverneur civil ont échoué. La Compagnie, qui se montre intransigeante, a adressé au gouverneur civil une note dans laquelle elle déclare qu'elle considère la grève comme non existante, étant donné qu'elle dispose actuellement d'un personnel suffisant pour assurer tous les services. Elle s'engage toutefois à ne pas exercer de représailles et à accepter les demandes personnelles de réintégration.

EN ROUMANIE

Un discours du président du conseil roumain

Bucarest, 22 décembre. — M. Vaida Voivod, président du conseil, a prononcé un grand discours à la Chambre des députés, au cours duquel il a développé son programme gouvernemental :

« Je me suis décidé, a-t-il dit, à signer le traité de paix parce que je ne voulais pas perdre ce que nous avons gagné au prix de tant de sacrifices. Ce n'est pas la mort que nous apporte la signature du traité, mais l'amitié de la France, de l'Amérique, de l'Angleterre et de l'Italie. L'entretien de bons rapports avec nos alliés constitue une de nos tâches principales. Le sang versé en commun resserre encore les liens étroits qui nous attachent à nos alliés, et la Roumanie marchera toujours la main dans la main avec ses alliés. »

La Chambre a salué ses déclarations par de longs applaudissements.

EN ALLEMAGNE

Les sanctions prises contre Hellferich

Berlin, 22 décembre. — La deuxième sous-commission de la commission d'enquête parlementaire à l'Assemblée nationale a résolu définitivement les difficultés soulevées au sujet de l'attitude de l'ancien secrétaire d'Etat Hellferich, qui a été sanctionnée à deux reprises par une amende de 300 marks. La première peine a été maintenue comme légitime, la deuxième cependant a été levée, car la seule peine prévue pour ce cas est l'arrêt de rigueur, peine qui cependant n'a pas d'effet rétroactif.

L'Allemagne fait des avances à ses armateurs

Hambourg, 22 décembre. — Le directeur de la Compagnie Hambourg-Sud-Amérique a déclaré que le gouvernement a accordé aux armateurs une avance d'un milliard et demi, gérée par une Société de fidéi-commissaires, pour les mesures préparatoires de la reconstitution de la flotte de commerce.

Les vrais patriotes russes contre le bolchevisme

CE QUE DIT LE REVOLUTIONNAIRE VETERAN BURTSEFF

Burtseff, le célèbre révolutionnaire russe, qui jusqu'en 1914 s'était longtemps réfugié à Paris, et depuis a passé des mois dans son pays, la plus grande partie du temps en prison, vient de donner une interview intéressante au « Times » de Londres.

Le « Times » fait la remarque que l'aveu de Litvinoff, en mission à Copenhague, reconnaissant que Lenine et ses complices n'osent pas se mettre face à face avec une Assemblée constituante, est une preuve concluante que sur un point eux et nous, nous sommes d'accord; ils conviennent qu'ils sont une minorité parmi leur peuple et n'ont aucun espoir de devenir la majorité.

M. Burtseff s'oppose à tout rapprochement entre les alliés et cette minorité. Il condamne en phrases décisives la suggestion d'un renouvellement du projet de conférence avec les chefs du bolchevisme dans l'île de Prinkipo. Il déclare que ses amis et lui-même regardent les bolcheviks non pas comme des politiciens rivaux, mais comme des traîtres et des malfaiteurs abreuvés de sang, avec qui toute négociation, toute transaction sont impossibles.

« Telle est l'attitude, dit le « Times », des patriotes les meilleurs et les plus intelligents de tous les partis russes, en dehors de la conspiration bolcheviste. Ils sont prêts à sacrifier des convictions de toute leur vie, des préjugés, des liaisons intellectuelles, pour travailler uniquement à la libération de la Russie par une politique raisonnable, inflexiblement vouée à la justice et au progrès. Même après que Denikine ou un autre aurait renversé la puissance militaire du bolchevisme, la victoire n'aurait rien changé d'essentiel dans le grand problème.

» La Russie ne peut pas retourner sur ses pas. Il faut édifier la nouvelle Russie sur de nouvelles fondations. Il n'y a que deux classes des Russes qui refusent de donner leur appui aux idées de reconstruction sages et libérales. Ce sont, d'un côté, les bolchevikes; de l'autre, des hommes d'une mentalité figée, sans élasticité, qui paraissent incap

Les suppressions de trains n'auraient pas lieu

Paris, 21 décembre. — L'annonce de la suppression des trains de voyageurs pour améliorer la crise des transports ayant provoqué de nombreuses protestations, on fit sur le réseau de l'Etat seul un modeste essai. Un de nos confrères apprend à ce sujet que cette mesure fut prise sur la proposition de M. Loucheur avec l'agrément du président du conseil et malgré la protestation du ministre compétent, M. Claveille.

L'essai tenté n'a rien donné, si ce n'est du mécontentement dans les régions intéressées, et notre confrère se dit en mesure d'affirmer que la tentative faite n'aura pas de lendemain. On ne peut-être remanier certains horaires des grands réseaux, mais aucun train désormais ne sera supprimé.

LA VIE SPORTIVE

Courses à Vincennes

DIMANCHE 21 DECEMBRE

Voici les résultats détaillés des épreuves :

PRIX DE SERVON (au trot monté), 4,000 fr., 2,300 mètres. — 1er, *Quenotte* (Duffour), à M. G. Wenet; 2e, *Princesse* (Boudet), à M. P. Bozo; 3e, *Petitville* (Métivier), à M. B. Bouhet.

Non placés : Polichinelle (Paim), Perles (Poey), Paula (Verzeele), Prosba (Delamare), Petivier (Courtade), Quêteuse-d'Or (James), Possesse (Simonard), Qualifat (Tardivon), La Champagne (Vandeginste), Queenie (Bernardin), Quelle-Veine (Dupuy), Quasquara (Olivier), Palmpolaise (R. James).

Durée : 1er, 3' 52" 3/5; 2e, 3' 55" 2/5; 3e, 3' 59" 3/5.

PRIX DE LANDIVY (au trot attelé), 5,000 fr., 2,500 mètres. — 1er, *Devinette* (le propriétaire), à M. C. de Wazières; 2e, *Palais-Royal* (Capel), à M. A. Capelle; 3e, *Petite-Amie* (Courtade), à M. Arnault.

Durée : 1er, 4' 11" 3/5; 2e, 4' 13" 3/5; 3e, 4' 29" 1/5.

Devinette (Hélios et Demoiselle) est entraînée par de Wazières.

PRIX D'OCTEVILLE (au trot attelé, mixte), 4,000 fr., 2,900 mètres. — 1er, *Mirliti* (Vitet), à M. Chas; 2e, *Mutigny* (Simonard), à M. Thiéry de Cabannes; 3e, *Louis-Douze* (Bulhion), à M. P. Thortel.

Non placés : Lafitole (Daubriac), Mistral (Lartigue), Orientale (L. Denis).

Durée : 1er, 3' 32"; 2e, 3' 32" 1/10; 3e, 3' 33" 4/5.

Mirliti (Barbanègre et Frileuse) est entraîné par Vitet.

PRIX DU MERLERAULT (au trot monté), 3,000 fr., 2,900 mètres. — 1er, *Negus* (L. Pottier), à M. Ulysse Wegrowe; 2e, *Prosper* (L. Boudet), à M. Ed. Beauvois; 3e, *Lobelia* (Delamare), à Mme D. Victor-Hugo.

Non placés : Oscar (Verzeele), Nenni (P. Daubichon).

Durée : 1er, 4' 41" 2/5; 2e, 4' 43"; 3e, 4' 46" 1/5.

Negus (Bémécourt et Theresa) est entraîné par Wagrowe.

PRIX DE NORMANDIE (au trot attelé), 8,000 francs, 2,600 mètres. — 1er, *Punta-Gorda* (Th. Monsieur), à M. J. Windels; 2e, *Pur-Jus* (Pensécote), à M. C. Jeanne; 3e, *Polka* (J. Méquignon), à M. A. Costenobel.

Non placés : Pomarède (Simonard), Poppée (Tamberi), Passeport (Olivier).

Durée : 1er, 4' 13" 3/5; 2e, 4' 14" 4/5; 3e, 4' 15" 4/5.

Punta-Gorda (Grand-Maître et Citronade) est entraîné par Th. Monsieur.

PRIX DE SEES (au trot attelé), 8,000 fr., 2,800 mètres. — 1er, *Javotte* (Bouley), à M. G. Yeuet; 2e, *Jour-d'Espoir* (Veil), à M. A. Gamore; 3e, *Kermesse* (Faure), à M. F.Ève.

Non placés : Job (Courtade), Havre-Sac (Verzeele), Kaolin (Prosper), Klew (Simonard), Nez-Rond (Ockhorst), Kentucky (X. Bernardin).

Durée : 1er, 4' 27"; 2e, 4' 29" 3/5; 3e, 4' 29" 4/5.

CHEVAUX		Pesage ! à 10 fr.	Pel. ! 6 fr.
Quenotte	G	26 50	15 50
	P	15 »	7 50
Princesse	G	24 »	10 50
Petitville	P	14 »	45 »
Devinette	G	28 »	11 »
Mirliti	G	17 »	8 »
	P	11 »	5 50
Mutigny	P	11 50	6 »
Negus	G	82 50	50 »
	P	20 »	13 »
Prosper	P	23 »	12 »
Punta-Gorda	G	61 »	33 50
	P	39 50	21 »
Pur-Jus	P	44 50	26 50
Javotte	G	64 50	26 50
	P	19 50	10 50
Jour-d'Espoir	P	26 »	15 »
Kermesse	P	31 »	17 50

Courses à Pau

DIMANCHE 21 DECEMBRE

Voici les résultats détaillés des épreuves :

PRIX DE BILLERE (haies, à réclamer), 1,500 francs, 2,500 mètres. — 1er, *Rambla* (Biarrote), à M. M. Labrouche; 2e, *AtchiaBaba* (Cazebliée), à M. A. Boudon; 3e, *Domoclès-V.* (P. Salamagnou), à M. E. Lalanne.

Non placés : Ninive-IV (A. Lafabrie).

Gagné de cinq longueurs; le troisième à trois longueurs.

Pari mutuel : Gagnant, 26 fr.; placés, 15 fr. et 12 fr. 50.

PRIX DE BIZANOS (steeple-chase, à réclamer), 1,500 fr., 3,400 mètres. — 1er, *Cazenia* (Biarrote), à M. M. Labrouche; 2e, *Nereis* (Sennepin), à M. P. Versein; 3e, *Masque-de-Fer* (Sabathé), à M. R. Sachot.

Non placé : Sefton-Fareinon (Dourre).

Gagné d'une demi-longueur; le troisième à cinq longueurs.

Pari mutuel : Gagnant, 13 fr. 50; placés, 8 fr. et 7 fr.

PRIX DE MORLAAS (haies, handicap), 5,000 francs, 2,900 mètres. — 1er, *Chèvrefeuille* (D. Kalley), à M. Dulau; 2e, *Royal-Edward* (Terlaux), à M. D. Haemers; 3e, *Croix-de-Guerre-3* (Trouqui), à Mme Annie Dutton.

Non placés : Cobble (Guitton), Oyré (Lafabrie), Brive-la-Gaillarde (Dourre), Frostygale (Semblat), Yatagan (Peyroulou), Noce-d'Or-II (Cossou), Meryile (R. Lafabrie), Yquem (Laubourdette), Léopard (Mollard), M.-des-Préaux (A. Augé), Louvain-IV (Paris).

Gagné de deux longueurs; le troisième à une longueur.

Pari mutuel : Gagnant, 25 fr.; placés, 10 fr., 23 fr. 50 et 56 fr.

PRIX DE JURANÇON (steeple-chase, handicap), 3,000 fr., 4,000 mètres. — 1. *Typhon* (D. Kalley), à M. de Lussy; 2. *Roghui* (Dourre), à M. J. Raymond.

Non placés : Dolet (Lafabrie), Manchester (A. Kalley), Armilles (Mollard).

Gagné d'une longueur; le troisième à une encolure.

Pari mutuel : Gagnant, 11 fr. 50; placés, 8 fr. et 13 fr. 50.

FOOTBALL RUGBY

L'équipe d'Ecosse

Edimbourg, 21 décembre. — A la suite du dernier match de sélection qui s'est disputé samedi, à Inverleigh, et qui est revenu au pesée, battant les « probables » par 16 à 13, l'équipe d'Ecosse qui rencontrera la France le 1er janvier, à Paris, a été composée comme suit :

Arrière : G.-L. Patullo (Panmure).

Trois-quarts : A.-T. Sloan (Edimbourg), X., probablement E. Loudon (Sand Oxford); A.-W. Angus (Watsonions); G.-L. Oorole (Oxford).

Demis : J.-A. Hulme (Royal High School), A.-F. Hamilton (Headingley).

Avants : D.-S. Duncan (Oxford), R.-A. Gallie (Glasgow), S. Kennedy (Glasgow), S. Kennedy (Stewardts), A.-D. Lainy (Royal High Chool), C.-M. Usher (London Scottisch), G. Thorn (Kirkcoldy), A. Wemyss (Vanderews).

Six anciens internationaux : Angus, Hulme, Hamilton, Lainy, Usher et Wemyss font partie de ce quinze. Seuls Angus, Hulme et Usher gagnèrent contre la France, en 1913.

MATCHES OFFICIELS

PARIS (1re SERIE)

STADE BERGEYRE. — Olympique bat S. C. U. F. par 3 points à zéro.

COLOMBES. — R. C. F. bat A. S. F. par 40 points à zéro.

PARIS (2e SERIE)

PARC DES PRINCES. — Stade Français bat A. S. P. T. T. par 6 points à 3 points.

COTE D'ARGENT (1re SERIE)

STADIUM. — S. B. U. C. bat S. A. B. par 11 points à zéro.

BEGLES. — C. A. B. bat A. S. M. par 9 points à 3.

BOUSCAT. — Stade Bordelais (2) bat S. A. Bordelais (2) par 31 points à zéro.

— Stade Bordelais (4) bat S. A. Bordelais (4) par 42 points à zéro.

STADIUM. — S. B. U. C. (3) bat S. A. B. (3) par abandon après 25 minutes.

COTE D'ARGENT (2e SERIE)

LE GRAND-LOUIS. — Stade Foyen et Association Sportive Carde font match nul après deux prolongations.

LA REOLE. — Le S. C. Réolais (1) a battu le Rugby-Club Bordelais (1) par 6 points à zéro.

FONTENX-LES-FORGES. — A. S. P. T. T. bat Pontenx par 28 points (3 essais, 2 buts) à zéro.

CHARENTES (1re SERIE)

LA ROCHELLE. — U. S. Cognaçaise bat Stade Rochelais par 4 points (1 drop-goal) à rien.

ANGOULEME. — S. C. 'Angoulême (2) bat C. A. des Chemins de fer de l'Etat de Saintes (2) par 3 points à zéro.

SAINTES. — Sporting-Club d'Angoulême (1) et Club athlétique des Chemins de fer de l'Etat font match nul, rien de marqué.

COGNAC. — L'U. S. Cognaçaise (2) bat Stade Rochelais (2) par 9 points (3 essais) à zéro.

PERIGORD-AGENAIS (1re SERIE)

PERIGUEUX. — C. A. Périgourdin bat S. U. Agenais par 3 points à zéro.

AGEN. — S. C. Agenais (2) bat C. A. Périgourdin (2) par 5 points à 3.

PYRENEES (1re SERIE)

TOULOUSE. — Stade Toulousain bat Stade Saint-Gaudinois par 9 points à zéro.

MONTAUBAN. — U. S. Montalbanaise et Sporting-Club albigeois font match nul.

SAINT-GAUDENS. — Le Stade Toulousain (2) a battu le Stade Saint-Gaudinois (2) par 9 points (3 essais) à 3 points (1 essai transformé).

PYRENEES (2e SERIE)

VILLEFRANCHE. — Le Club de Villefranche-de-Lauragais (1) a battu Daumazan (1) par 6 points (2 essais) à 4 points (1 drop-goal).

ARMAGNAC-BIGORRE (1re SERIE)

TARBES. — Stadoceste Tarbais bat F. C. Auscitain par 20 points à zéro.

BAGNERES-DE-BIGORRE. — Stade Tarbais (1) bat Stade Bagnérais (1) par 18 points à 3.

AUCH. — Stadoceste Tarbais (2) bat F. V. C. Auscitain (2) par 26 points (3 essais, 1 but) à 0.

COTE BASQUE (1re SERIE)

DAX. — U. S. Dacquoise bat A. Bayonnais par 3 points à zéro.

LE BOUCAU. — Section Paloise (1) bat Boucau-Stade (1) par 4 points (un drop-goal) à 0.

PAU. — Section paloise (2) bat Boucau-Stade (2) par 9 points (3 essais : Véran, 2; Cantonnet, 1) à zéro.

DAX. — U. S. D. (3) et A. Bayonnais (3) font match nul : zéro à zéro.

BAYONNE. — A. Bayonnais (2) bat U. S. Dacquoise (2) par 3 points à zéro.

COTE BASQUE (2e SERIE)

BIARRITZ. — Cloron (1) et Amicale Jean-Macé de Bayonne (1) font match nul : 0 à 0.

LANGUEDOC (1re SERIE)

PERPIGNAN. — Association Sportive Biterroise et Union Sportive Perpignanaise font match nul.

TOURAINE (1re SERIE)

POITIERS. — Le Stade Poitevin (1) a battu le Sporting-Club Vierzonnais (1) par 17 points (5 essais, 1 but) à zéro.

LYONNAIS (1re série)

LYON. — Club sportif d'Oyonnax (1) bat Lyon Olympique Universitaire (1) par 28 points (6 essais, 2 buts) à zéro.

Club sportif lyonnais (2) bat Lyon Olympique Universitaire (2) par forfait.

Football Club de Lyon (1) bat Association sportive lyonnaise (1) par 6 points à zéro.

LITTORAL (1re SERIE)

TOULON. — Sporting Club Salonnais bat Racing Club Toulonnais par 8 points à 3.

AUTRES RESULTATS

STADIUM. — B. E. C. (3) bat Abzac-Coutras par 3 points à 0.

PARIS. — Sur le terrain de Colombes, le C. I. P. A., de Fontainebleau, a battu le C. A. S. G. par 11 points à 0.

BAZAS. — U. S. bazadaise bat Stade langonnais (mixte) par 18 points (6 essais) à 0.

BERGERAC. — U. S. bergeracoise bat 108e d'infanterie par 16 points (4 essais, 2 buts) à 0.

TOULOUSE. — Le U. O. E. C. (1) bat le Stade Olympique Lourdais (1) par 17 points (5 essais, 1 but) à zéro.

— Villefranche bat Damazan par 6 points à 4.

CASTELJALOUX. — Les Cadets de Gascogne (1) battent le Bordeaux-Etudiants-Club (mixte) par 3 points (1 essai) à zéro.

LOURDES. — Stade Olympique Lourdais (2) bat Jeunesse Tarbaise (1) par 3 points (1 essai) à zéro.

SAINT-JEAN-DE-LUZ. — S. C. Luzien bat le Boucau par 10 buts à zéro.

SAINT-GIRONS. — Saint-Girons-Sporting-Club (2) bat Castes-Olympique (3) par 14 points à zéro.

ROCHEFORT. — S. A. Rochefortais (1) bat Stade Niortais (1) par 19 points (5 essais, 1 drop-goal) à zéro.

CONDOM. — Bidochonnaise-Lavardac (1) bat S. A. Condomois par 27 points à 3.

ALBI. — S. C. A. (2) bat U. S. Montalbanaise (2) par 6 points à zéro.

BRIVE. — C. A. Briviste (2) et Tulle (1) font match nul : 3 points à 3.

ARCACHON. — Enfants d'Arcachon battent les Girondins par 12 buts à 1.

LANGON. — Stade Langonnais (1) bat U. S. Marmandaise (1) par 7 points à 3.

GRAND LOUIS. — S. C. Normalien, de Saint-André-de-Cubzac, bat Section Burdigalienne (2 et 3) par 13 points à zéro.

NIORT. — Stade niortais bat Stade Saint-Maixentais par 24 points à zéro.

CASTELSARRASIN. — U. O. Montéchoise bat C. A. C. par 6 points (2 essais) à zéro.

LE BOUSCAT. — A. S. P. T. T. (R.) bat Stade Bordelais (5) par 12 points à zéro.

HAGETMAU. — S. A. Hagetmautien et U. S. Orthezienne font match nul (0 à 0).

FOOTBALL ASSOCIATION

MATCHES OFFICIELS

PARIS (1re SERIE)

Le Club français a battu le C. A. S. G. par 5 buts à 4.

Le Racing bat l'U. S. bienfaisance par 5 à 0.

U. R. P. S. O.) (1re série)

CAUDERAN. — Arlac-Sport (1) et Bons Gars (1) font match nul (2 buts à 2).

LYONNAIS (1re série)

LYON. — Lyon Olympique Universitaire (1) bat Cercle des Nageurs (1) par 4 buts à zéro.

A. S. des Chauffeurs d'artillerie de Sathonay (1) bat Club sportif des Terreaux (1) par 4 buts à 2.

HAUTE-NORMANDIE (1re série)

ROUEN. — Le Havre Athletic-Club et Football Club rouennais font match nul (2 buts à 2).

CHALLENGE LEHMANN

RUELLE. — L'U. A. de Cognac (1) et le S. V. A. de Ruelle ont fait match nul : 2 buts à 2.

LIGUE DU SUD-OUEST

TALENCE. — Stade Bordelais bat Section Burdigalienne par 4 buts à zéro.

— Stade Bordelais (2) bat Section Burdigalienne (2) par 3 buts à 2.

BEL-AIR. — Vie au Grand Air du Médoc bat C. A. du Moulin-d'Ars par 4 buts à zéro.

BENAUGE-PARK. — S. C. de la Bastidienne bat Bordeaux Etudiants Club par 3 buts à 1.

STADIUM. — Sport Athlétique Bordelais (1) bat Cercle Athlétique Bordelais (1) par forfait.

ACHARD. — B. A. C. (1) bat C. A. Béglais (1) par 2 buts à 1.

BOUSCAT. — S. B. U. C. (3) et S. B. (3) font match nul : 1 à 1.

AUTRES RESULTATS

JARD-MERIGNAC. — V. G. A. M. (1 B.), bat Stade pessacais (1) par 4 buts à 3.

S. C. de la Bastidienne (1 B.) bat V. G. A. M. (1 C.) par 4 buts à 0.

Gironde (1) bat V. G. A. M. (Léopards) par 5 buts à 0.

MERIGNAC. — Gironde (3) bat Coqs Rouges (4) par 3 buts à zéro.

TALENCE. — Bordeaux Etudiants Club (2) bat équipe du 14e d'artillerie par 9 buts à 1.

ROCHEFORT. — Equipe du 1er colonial (détachement de Syrie) bat le Groupe d'aviation maritime par 4 buts à 2.

ANGOULEME. — La J. A. d'Angoulême (1) a battu le P. O. d'Angoulême (1) par 4 buts à 2.

SAINT-JEAN-DE-LUZ. — S. C. Luzien bat Le Boucau par 10 buts à zéro.

ARCACHON. — Club Enfants d'Arcachon bat les Girondins par 12 buts à 1.

BOXE

LE COMBAT JULIARD-ROUTIS

Lundi 22 courant, à 8 h. 30, dans la grande salle de l'Alhambra, gala de boxe anglaise organisé par le Wonderland Bordelais. Magnifique programme, avec, notamment, une revanche Giudici-Bruneau, un « return-contest » G. Parreau-Bourneau, un grand match entre Castaing, champion de France amateurs 1914, et Géo Lefèvre, champion de France militaire, et un superbe combat entre le petit champion de France Juliard (de Bordeaux) et le populaire Bordelais Routis, prétendant au titre. Louer 13, rue des Frères-Bonie, et à l'Alhambra.

Elections cantonales

Scrutin de ballottage

Dans la Gironde

ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

Conseil général

PREMIER CANTON. — Inscrits, 13,540; votants, 3,525.
M. GROSSARD, 2,882 voix (élu).

DEUXIEME CANTON. — Inscrits, 11,481; votants, 2,582.
M. GLOTIN, 2,383 voix (élu).

TROISIEME CANTON. — Inscrits, 8,716; votants, 2,131.
M. le docteur DOUMENG, 1,976 voix (élu).

QUATRIEME CANTON. — Inscrits, 15,874; votants, 4,000.
M. BOYER, 3,583 voix (élu).

CINQUIEME CANTON. — Inscrits, 8,759; votants, 2,140.
M. le docteur MALLET, 1,845 voix (élu).

SIXIEME CANTON. — Inscrits, 13,603; votant,, 5,377.
M. PRADET, 2,712 voix (élu).
M. SAINT-GERMAIN, 2,330.

CANTON DE BLANQUEFORT. — Inscrits, 5,656; votants, 1,457; suffrages exprimés, 1,381.
M. MIQUEAU, 1,330 voix (élu); divers, 46.

Conseil d'arrondissement

PREMIER CANTON. — Inscrits, 13,540; votants, 3,537.
M. VIDEAU, 2,963 voix (élu).

QUATRIEME CANTON. — Inscrits, 15,874; votants, 3,879.
M. METIVIER, 3,383 voix (élu).

CINQUIEME CANTON. — Inscrits, 8,759; votants, 2,138.
M. BASSET, 1,835 voix (élu).

SIXIEME CANTON. — Inscrits, 13,603; votants, 5,383.
M. LAPLAGNE, 2,764 voix (élu).
M. PINEDRE, 2,245.

ARRONDISSEMENT DE BAZAS

CANTON DE CAPTIEUX. — CONSEIL GENERAL : Inscrits, 1,127; votants, 1,048; suffrages exprimés, 899. MM. Joret, 334 voix (élu); Dussillol, 306; Du Chatenet, 259.

ARRONDISSEMENT DE LESPARRE

SAINT-LAURENT-DE-MEDOC. — CONSEIL D'ARRONDISSEMENT : M. Lafitte, maire de Hourtin, républicain de gauche, 478 voix (élu); M. de Lambray, conseiller municipal de Saint-Laurent, républicain de gauche, 439 voix (élu); MM. Viaut, c. s., action libérale, 412; Bon, c. s., action libérale, 403; Maintrosse, socialiste, 120.

Remerciements

1er CANTON

M. Grossard remercie ses électeurs dans les termes suivants :

« Electeurs,
» Merci des 2,882 voix qui m'ont investi de votre confiance.
» Je tâcherai de la mériter.
» Vive la République !

» Henri GROSSARD,
» conseiller général du 1er canton. »

BORDEAUX

Le départ du général Bordeaux

Le général Bordeaux, commandant la 70e brigade d'infanterie et les subdivisions de Libourne et de Bordeaux, qui était parmi nous depuis l'automne 1918, vient d'être nommé gouverneur militaire et commandant de la région fortifiée de Briançon. C'est sur sa demande que le général va prendre un emploi important dans les Alpes, son pays d'origine. Au moment où il nous quitte après un séjour de quinze mois dans notre ville, nous rappelons volontiers la belle carrière qu'il a accomplie en Orient depuis une dizaine d'années, et dont un membre du gouvernement grec se faisait l'écho à Bordeaux même, il y a quelques mois.

Nous ajouterons que, y a quelques jours, à l'occasion de la signature de la paix avec la Bulgarie, le général reçut de Salonique un télégramme chaleureux par lequel le général en chef de l'armée grecque, au nom de cette armée le remerciait de son œuvre ancienne et lui disait que son souvenir vivant serait toujours conservé. Le général a été un bon ouvrier de la pensée et de l'énergie françaises. Nous lui adressons, avec nos regrets de le voir s'éloigner de notre ville où il avait su s'attirer toutes les sympathies, nos vives félicitations pour le nouveau commandement qui vient de lui être confié.

Conférence de M. Cestre

La conférence faite sur le mouvement industriel et social aux Etats-Unis par M. Cestre, chargé de cours en Sorbonne, avait attiré samedi soir, à l'Athénée, un public extrêmement nombreux.

M. Philippart, maire de Bordeaux, président du comité de défense économique et d'action sociale, présidait, assisté des présidents ou délégués du comité des conseillers du commerce extérieur, Association des anciens élèves de l'école supérieure de commerce, comité républicain du commerce et de l'industrie, Chambre de métiers. M. le doyen de la Faculté des lettres avait pris place à la gauche du président.

Après avoir été présenté par M. Philippart, M. Cestre fait tout d'abord remarquer l'analogie qui existe entre le programme du comité de défense économique et d'action sociale et celui que l'élite des industriels américains s'efforce de mettre en pratique pour concilier le capital et le travail, substituer enfin à la lutte stérile des classes la collaboration féconde des patrons et des salariés.

Actuellement le problème économique et social peut se poser ainsi : produire intensivement pour produire à bon marché, mais produire en accord avec les revendications légitimes des salariés.

Les Américains paraissent avoir réalisé ce programme :

1. En organisant scientifiquement l'usine en vue d'obtenir le maximum de rendement avec le minimum d'efforts;

2. En humanisant l'usine pour assurer à l'ouvrier le respect absolu de sa dignité d'homme et le plein épanouissement de ses aptitudes professionnelles;

3. En démocratisant l'usine en organisant des conseils mixtes paritaires qui sont des organes à la fois consultatifs au point de vue technique et de conciliation en cas de conflits.

Au nom des comités organisateurs, M. le Président a remercié chaleureusement l'éminent professeur, dont la conférence fut longuement applaudie et qui reçut en outre les félicitations des nombreuses notabilités bordelaises présentes à cette belle manifestation.

Médaille de la reconnaissance française

Par décret du Président de la République, la médaille de bronze de la reconnaissance française a été décernée à :

Mme Marguerite-Henriette Schnyder, de nationalité suisse, résidant à Berne : « Mandataire du Comité de Bordeaux pour assurer l'envoi du pain et de colis de vivres à 200 prisonniers français en Allemagne, a assumé en plus la tâche de ravitailler, à l'aide de dons bénévoles, 30 à 40 prisonniers français. S'est occupée avec beaucoup de dévouement de l'œuvre de l'internement et du rapatriement; a participé, de jour et de nuit, au ravitaillement des trains de prisonniers, de grands blessés ou évacués ».

Mlle Jenny-Fenny Badel, de nationalité suisse, infirmière chef de la station sanitaire de Montbron (Lot-et-Garonne) : « A l'hôpital de Saint-Pol, puis aux hôpitaux de Compiègne, 1914-1915; hôpital de Villet, 1916; à l'hôpital 170, à Charenton, 1917-1918; actuellement à Montbron, où elle rend les plus grands services aux tuberculeux. A toujours fait preuve d'une haute compétence et d'un grand dévouement. »

« Tourny-Noël »

On s'arrache, pour le faire encadrer, le magnifique Clemenceau, par Sem, un portrait d'histoire !

Georges Mandel : le Barreau bordelais, par Malapert; le Tourbillon du jour, la prestigieuse litho de Lelée les dessins de Thomazo et de R. Lafon sont des merveilles. Texte inédit de fantaisie et d'humour.

Il n'y aura pas de second tirage.

Encore une agression !

Un peu avant onze heures, dimanche soir, un chauffeur d'auto, Jean-Marie Luron, demeurant rue Courpon, 8, a été assailli tout près de chez lui par quatre inconnus qui, après l'avoir frappé, lui ont enlevé son portefeuille contenant la somme de 60 fr.

Il était aux aguets

Dimanche matin, Mme Marie Michaud, marchande de grains et fourrages, cours de Cicé, 64, quittait un instant son magasin pour aller prendre un objet quelconque dans ses appartements. Un filou — qui devait être évidemment aux aguets — en profita pour entrer dans le magasin et fouiller dans le tiroir-caisse, où il trouva et prit une somme de 370 francs.

Renversée par une auto

Mme Marie Carreire, marchande, rue Faugas, 28, passait dimanche quai de Queyries poussant une charrette à bras chargée d'articles divers. A un moment donné, une auto, arrivant à une vive allure, heurta le petit véhicule, qui fut culbuté et démoli.

La marchande fut projetée sur la chaussée; elle se plaint de vives douleurs à la tête. On lui a donné sur place les premiers soins.

Le chauffeur s'est enfui sans s'inquiéter de l'accident; mais on a eu le temps de prendre le numéro de la voiture. En sorte que ce chauffeur n'échappera pas à la sanction qui s'impose à son égard.

L'alcool !

Le Coran interdit, comme on sait, l'usage du vin aux fils de l'Islam.

Peu respectueux des enseignements et des prescriptions de Mahomet, un militaire algérien avait fait dimanche de nombreuses libations. Ayant laissé sa raison au fond des verres, il cherchait dispute à toutes les personnes qu'il rencontrait, abordant sur le pont de pierre un soldat de l'école de rééducation des mutilés, 30, rue du Hamel, François Dagos, l'Algérien le frappa pour le seul plaisir de détendre ses nerfs.

Des témoins intervenus remirent le brutal personnage entre les mains des agents, lesquels le conduisirent à la place.

Documents sur le Béarn

Les personnes possédant des documents anciens, ouvrages, brochures, lettres, vieux papiers, etc., se rapportant au canton de Sauveterre-de-Béarn et aux communes avoisinantes seraient très aimables de vouloir bien les communiquer à l'administrateur de la « Petite Gironde », 8, rue de Cheverus, à Bordeaux. Copie prise, tous les documents seront, bien entendu, rendus à leurs obligeants propriétaires.

171 A. — VEHICULES AMERICAINS : 40 ventes de véhicules américains par mois. Grand choix de Camions, Touristes : Pierce Arrow, Packard, Dodge, Cadillac, Ford, etc. Renseignements : 70, avenue de la Bourdonnais, Paris. Téléphone : Saxe 76-57.

HORLOGERIE CHARTIER Fondée en 1850 P. CONJAUD, Sr Cours de l'Intendance, 62, BORDEAUX

Les plus confortables autos de location sont chez FAULKNER, 30, rue St-Maur. Tél. 3316

Informations

Liquidation de jouets

L'Atelier des veuves de guerre, 4, place Fégère, liquidant très avantageusement son stock de poupées nues et habillées, sera très reconnaissant aux personnes charitables qui viendront en acheter.

L'atelier est ouvert tous les jours, de neuf heures à onze heures, et de deux heures à cinq heures.

Concours pour l'emploi de vérificateur adjoint des poids et mesures

Un concours pour deux emplois de vérificateur adjoint des poids et mesures sera ouvert le 16 février 1920. Les demandes d'admission au concours, établies sur papier timbré et accompagnées des pièces exigées des candidats suivant les indications du programme, devront être adressées au ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes (direction du personnel, des expositions et des transports, rue de Grenelle, 101), pour le 15 janvier 1920 au plus tard.

En l'honneur du vin de Bordeaux

Notre confrère « le Petit Libournais », qui avait organisé un concours de sonnets à la gloire des crus girondins, vient de publier la liste des lauréats.

Les sonnets classés dans les dix premiers sont signés de Martin Saint-René et O'zone, alias René Lafon, à Paris; E. de Gandillac, à Bordeaux; Ellen Guyl-Bert, à Saint-Ouen; Marcel Dumonger, à Saint-Médard-de-Guizières; Maurice Ferrand, à Bordeaux; Gaston Avesque, à Boulogne-sur-Seine; Edmond Martin, à Villeneuve-la-Garenne; Joseph Pomès, à Bagnères-de-Bigorre, et Georgette Malville, à Saint-Médard-de-Guizières.

Des mentions honorables ont été attribuées aux auteurs de trente autres sonnets.

Nos félicitations aux lauréats et à notre confrère de Libourne pour la bonne pensée qu'il a eue d'inviter les poètes à chanter le vin de Bordeaux.

La « Semaine de Bordeaux »

Voici le sommaire du nouveau numéro : L'Arbre de Noël; Echos de la semaine; Simplicité; Beulemans à Bordeaux; les Premières de Paris; la Critique bordelaise sur « le Barbier de Séville »; Tourny-Noël; le programme officiel des théâtres Apollo, Bouffes et Français, et le concours d'opérettes préféré de « la Semaine de Bordeaux ».

« La Semaine de Bordeaux » paraît tous les samedis matin. Elle est en vente dans les Salles de Spectacles, dans les bibliothèques des gares et chez tous les dépositaires de journaux de Bordeaux et du Sud-Ouest.

La Liquidation des Stocks engage les militaires retraités valides, ou anciens gradés et agents de gendarmerie, police, douanes, forêts, etc. pour la garde civile des camps américains.

Salaire : 15 francs par jour.

Adresser les demandes aux Directeurs des camps ou au Sous-Secrétariat, Service de la Sûreté, 8, Square Alboni, PARIS (16e).

Joindre extrait du casier judiciaire.

Les Parfums Bichara sont partout

Communications

CHEMINS DE FER

ETAT (ancien Ouest). — La gare de Bordeaux-Saint-Jean (petite vitesse), informe les expéditeurs qu'elle acceptera le mercredi 24 courant, les expéditions inscrites dans le groupe 3, du n. 941 au n. 1,000, à l'exception des gares comprises sur et dans le périmètre de la grande Ceinture de Paris.

GROUPEMENTS CORPORATIFS

SYNDICATS DE L'IMPRIMERIE, DE LA PAPETERIE ET DU CARTONNAGE. — Réunion le mardi 23 courant, à sept heures du soir, Bourse du travail.

ANCIENS MILITAIRES

UNION DES OFFICIERS DE COMPLEMENT. — Les officiers de complément revenant de Pologne sont priés de se faire connaître à l'U. D. O. C., 9, rue de Suresnes, Paris (8e).

THEATRE-FRANÇAIS

C'est à partir du vendredi 26 décembre que l'Agence générale cinématographique présentera ses grands films au Cinéma-Attractions Théâtre-Français, à Bordeaux.

Cette série sensationnelle des éditions Delac et Vandal commencera par « l'Homme Bleu », film d'art français, et « Charlot fait du cinéma ».

LES POSTICHES pour dames, LES TOUPETS pour messieurs, le grand succès qu'ils ont chez HENRY n'est dû qu'à la belle frisure naturelle qu'il donne et au grand art de l'adapter à chaque physionomie. Une visite s'impose 46, cours du Chapeau-Rouge, Bx.

RÉVEILLON

Le Restaurant du Chapeau-Rouge sera ouvert la nuit de Noël. Orchestre.

SAVON du CONGO Blanchisseur du Teint VICTOR VAISSIER

RESTAURANT MODERNE RÉVEILLON

L'OBUS D'OR "75" Brillant instantané pour Métaux Seul fr : Lajoanio, St-Médard-en-Jalles (Gde).

TRANSPORTS RAPIDES

Afin d'assurer le maximum de rapidité à l'acheminement des colis de denrées et autres, M. A. Fourcade, directeur-propriétaire de la maison C. PIGNAT, a l'honneur de faire connaître à sa clientèle qu'à l'occasion des fêtes de Noël et du 1er Janvier, des départs spéciaux pour Paris seront effectués tous les jours avant quatre heures.

Chronique Théâtrale

GRAND-THEATRE

Ce soir, soirée de gala, « Werther ».

Mardi, 8 heures, « Manon », avec Mlle Marie Tissier, de l'Opéra-Comique (Manon); Paul Sterlin (Des Grieux); Raynal (Lescaut), et Lasserre (le Comte).

Au deuxième acte, le « Ballet du Roi ».

Mercredi, 8 heures, « La Tosca », avec Mlle Demougeot, de l'Opéra (la Tosca); M. Paul Goffin, premier ténor de l'Opéra, spécialement engagé pour chanter le rôle de Mario Cavaradossi; M. Mazens, de l'Opéra (Scarpia), et MM. Cormerais, Ricard, Révaldi, etc.

Le spectacle sera terminé par le deuxième acte de « Coppélia », dansé par l'étoile Mady Pierozzi, Mlle Maritza et les dames du ballet.

Jeudi, jour de Noël, en matinée, « Werther », avec la même interprétation qu'en soirée de gala; en soirée, les « Contes d'Hoffman », avec un brillant intermède.

Location ouverte pour tous ces spectacles.

APOLLO

Mardi en soirée, Mlle Mathieu-Lutz dans « Véronique », avec sa belle distribution. Mercredi, soirée du Réveillon; jeudi en matinée et soirée, « Susie ou la Petite Milliardaire », le succès de la saison. A la soirée du Réveillon, M. F. Caruso chantera en intermède le « Noël » d'Adam et les meilleures mélodies de son répertoire. Vendredi et samedi, « Gillette de Narbonne ». On loue au nouveau hall de l'Apollo. Tél. 31.17.

BOUFFES

Mardi, mercredi (gala du Réveillon), jeudi, trois soirées et une matinée de la « Revue Sans Gêne », 2 actes et 25 tableaux, avec une troupe nouvelle, sous la direction de l'impresario Clevers. Vendredi, samedi, dimanche, « Amour quand tu nous tiens », création à Bordeaux, par la tournée Charles Baret. On loue au nouveau hall de l'Apollo. Téléphone 31.17.

TRIANON

On rit follement aux quatre tableaux de P. Gavault et Georges Berr, « Un Coup de Téléphone ». Des situations imprévues, de l'esprit fusant à chaque mot, une interprétation pleine de fantaisie, grâce à Mmes Darclée, Brionne, Clément, Darthel, etc.; MM. Guise, Dorival, Millous, Wattel, etc. Voilà ce qui explique le grand succès de cette pièce. Mercredi, soirée du Réveillon, grand intermède artistique et cadeaux aux spectatrices. Location ouverte. — Jeudi, matinée et soirée.

SCALA

Mercredi, soir du Réveillon, grand gala de la 100e, avec les scènes nouvelles. — Jeudi, jour de la Noël, deux représentations. — Vendredi et samedi, concours de gambillage. Location sans frais. Salle chauffée.

ALHAMBRA

Lundi en soirée, à 20 h. 30, grand gala de boxe.

Mardi, première de « Joyeux Noël », interprété par Esther Lekain, qui, pour sa dernière semaine à Bordeaux, jouera et chantera dans une scène spécialement écrite pour elle, avec le concours de tous les artistes de l'Alhambra.

ALCAZAR

Mercredi 24 et jeudi 25 décembre (fêtes de